



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à GLISS'56 avec vos 3 chèques

N° : _____
Reçu le :/...../.....

Er Groës - Port Blanc
56870 BADEN
☎02.97.57.09.67



du **21 au 27 JANVIER 2001**
(départ le samedi 20 janvier 2001)

Votre Identité :

Nom : _____ Prénom : _____
N° d'adhérent : _____ Date de naissance : ____/____/____ sexe : M - F

Nom : _____ Prénom : _____
N° d'adhérent : _____ Date de naissance : ____/____/____ sexe : M - F

Adresse : _____

_____ - _____

Votre situation Votre choix

A jour en 2000		☐ Ski Alpin ☐ Non Skieur
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

A jour en 2000		☐ Ski Alpin ☐ Non Skieur
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

Téléphone : _____ - _____ - _____

Votre choix :

Cochez votre choix, et calculez

	Séjour	Cotisation	Montant unitaire	Nbre	total
<input type="checkbox"/> Skieur	2 625 F	+ 75 F =	2 700 F	*	= - F
<input type="checkbox"/> Non skieur	1 875 F	+ 75 F =	1 950 F	*	= - F

Soit un total de :F / 3 =F par versement

Droit d'entrée (si non à jour en 2000) 75 F * .. = F A rajouter sur le premier chèque

Votre règlement :

3 chèques

joints à cette réservation

qui seront mis en banque - le 5 Novembre 2000 pour le premier (1/3 du séjour + droit d'entrée)
- le 5 Décembre 2000 pour le second (1/3 du séjour)
- le 5 Janvier 2001 pour le dernier (1/3 du séjour)

Attention : Votre inscription ne sera prise en considération que si elle est accompagnée de ces 3 chèques dont les encaissements seront échelonnés aux conditions ci-dessus.

Conditions d'annulation : (par personne)

- 1 - Si vous annulez votre séjour AVANT le 5 Décembre 2000, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle et du droit d'entrée si vous n'étiez pas à jour de votre cotisation 2000 à l'association.
- 2 - Si vous annulez votre séjour entre le 5 Décembre 2000, et le 5 Janvier 2001, votre versement vous sera remboursé moins une retenue de 600 Fr. pour frais de gestion, plus la cotisation et le droit d'entrée éventuel.
- 3 - Vous annulez APRES le 5 Janvier 2001, votre versement reste acquis en totalité à l'association.
- 4 - Pour les cas 2 et 3, les conditions ci-dessus s'appliquent **sauf si vous avez un remplaçant**: en ce cas, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle augmentée du droit d'entrée si vous n'étiez pas membre de l'association en 2000.

ATTENTION

Nous vous rappelons que vous devez **fournir une attestation d'assurance** couvrant la pratique du ski. Contactez votre assureur à cet effet. A défaut de cette attestation, vous devrez acquérir **une carte neige individuelle** avant de recevoir votre forfait de remontées mécaniques

Votre engagement :

Je soussigné _____ reconnaît avoir pris connaissance des clauses d'annulation pour le séjour **les 2 alpes** du 20 au 28 janvier 2001 et souscrire au règlement intérieur de l'association.

Pièces jointes :

- Photo(s) pour le(s) forfait(s) de ski :
- attestation d'assurance :
- 2 timbres pour la réponse :
- règlement total du séjour en 3 chèques datés du jour de l'inscription

Fait à _____, le _____
Ajouter la mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature :

Signature :

Signature des 2 participants indispensable. Signature des parents ou du tuteur légal si mineur

Je souhaite partager la chambre avec _____

NB : pour plus de 2 inscriptions, faites une copie de ce document.